

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 27.11.2020 | 0h30 | 20.209 | DEAS |
| Annule et remplace | | | | |

| | |
|--|-----------------------------------|
| Auteur(s) : Groupe socialiste | Lié à (facultatif) : ad |
| Titre : Précarisation estudiantine : des réponses urgentes pour éviter un décrochage en masse | |
| Contenu : <p>Le Conseil d'État est prié de mettre sur pied de manière urgente un dispositif d'aide financière complémentaire aux aides existantes pour les étudiant-e-s ayant perdu une source de revenu essentielle pendant la crise. Ce dispositif peut s'inspirer de l'aide jurassienne forfaitaire suite à la perte d'un travail étudiant, tout en étant suffisamment solide pour prévenir la précarisation rapide de toute une catégorie de la population estudiantine. Il devra également garantir aux étudiant-e-s un traitement de leur demande en toute confidentialité, notamment par rapport aux autorités de police des étrangers.</p> | |
| Développement (obligatoire) : <p>La crise actuelle, sous son jour économique et social, a un impact énorme sur l'emploi. Or, comme dans la plupart des crises économiques, les premiers emplois supprimés sont ceux au statut le plus précaire. Occasionnel-le-s, travailleur-euse-s sur appel, CDD, etc. sont autant de formes de travail qui correspondent à la majorité de ce que l'on appelle les « jobs d'étudiant-e-s ». Pour de nombreuses personnes, cette source de revenu leur permet d'équilibrer tant bien que mal leurs finances, leur permettant ainsi de manger, de se loger et de payer leurs études. La perte d'une telle source de revenu peut ainsi se révéler être un mur incommensurable sur la voie de leurs études.</p> <p>Il existe, certes, toute une batterie d'aides classiques et créées sur mesure ces derniers mois. Celles-ci ne semblent toutefois pas couvrir l'ensemble des problèmes rencontrés.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les aides fédérales, et en particulier le chômage partiel, ont été étendues pour comprendre des formes de contrats de travail moins classiques en permettant à certain-e-s étudiant-e-s de recevoir des aides. Il ne faut toutefois pas surestimer l'efficacité de ce mécanisme pour les emplois étudiants. L'activation du chômage partiel dépend en effet d'une demande de l'employeur. Il existe ainsi de nombreux cas où l'employeur ne fait pas la demande : manque d'information, licenciement de l'étudiant car le contrat ne prévoit aucun délai de résiliation ou parce que le contrat « n'en vaut pas la peine »... L'extension du champ d'application du chômage partiel a en outre fortement varié au fil des mois, voire des semaines, emportant ainsi des pertes de revenus sensibles pour des personnes dont le budget est déjà réglé au centime près.2. Il existe un bureau social de l'Université (et probablement des aides aussi dans les autres hautes écoles). À l'UniNE, on peut relever plusieurs points qui rendent l'aide lacunaire. Tout d'abord, le premier confinement a conduit plusieurs étudiant-e-s à accumuler des dettes (principalement liées aux loyers) tout en obtenant des délais des créanciers, confiants quant à l'accalmie à venir sur le marché de l'emploi. L'accalmie n'est pas arrivée et les dettes se sont creusées. Or, le bureau social de l'Université ne verse pas d'aides rétroactives. Autre problématique : certaines conditions d'accès à l'aide matérielle de l'UniNE peuvent en empêcher l'accès à certaines catégories d'étudiant-e-s (par exemple celles et ceux qui en sont à leur premier semestre).3. Finalement, l'aide sociale cantonale est actuellement peu adaptée à une aide ponctuelle pour des étudiant-e-s qui ont perdu leur travail, au regard notamment du peu d'informations dont ils/elles disposent à ce sujet et de l'accès parfois difficile à ses prestations. De plus, on peut relever un élément très important qui empêche l'accès à l'aide sociale cantonale : de nombreux-ses, étudiant-e-s viennent de l'étranger. Et même s'ils/elles sont là depuis quelques années, finançant eux/elles-mêmes leurs études en travaillant, ils/elles savent que le fait de demander l'aide sociale pourrait menacer leur séjour en Suisse. <p>En dehors de l'aspect social de cette aide pour une frange de la population souvent moins aisée qu'on ne peut l'entendre, soulignons les risques que font peser les problèmes ci-dessus sur notre tissu économique : on peut facilement imaginer que, faute de moyens, de nombreux-ses étudiant-e-s se voient contraint-e-s d'abandonner leurs études, créant ainsi une véritable bombe à retardement sur notre système social. Ajoutons encore que l'arrêt des études pour des personnes provenant des milieux les plus précaires serait une forte régression de l'égalité des chances, déjà bien mise à mal, dans les hautes écoles.</p> | |

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Romain Dubois

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|---|---|---|
| Jonathan Gretilat | Françoise Gagnaux | Tristan Robert |
| Martine Docourt Ducommun | Florence Nater | Corine Bolay Mercier |
| Laurence Vaucher | Laurent Duding | Éric Flury |
| Annie Clerc-Birambeau | | |